

Compte-rendu conseil municipal du 19 septembre 2014

Présents : Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Karen MARVIE, Nicolas MICHALET, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Sylvie TRIPLET

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 juillet et passe à l'ordre du jour.

1) Décision modificative du budget commune :

Hervé COLAS propose de faire des modifications budgétaires pour tenir compte des dernières informations connues.

– Admission en non valeur des créances de Mr Michaud Jean-Pierre :

Mr Michaud (Bar restaurant chez Poupoune) a été locataire de la commune pour les locaux et la licence IV du 15/06/2012 jusqu'à la date de la liquidation judiciaire le 25/06/2014. Aucun loyer n'a été payé et sa créance a été arrêtée par le comptable public à la somme de 10248,93€. La commune n'ayant plus aucun espoir de récupérer cette somme, des crédits budgétaires doivent être ajoutés au compte « Admission en non valeur » dans le budget de la commune.

– Régularisation du compte « Subvention d'investissement »

La somme de 2400€ correspondant à une subvention encaissée en 2013 doit être passée du compte « Subvention transférable » au lieu de « Subvention non transférable » : les crédits nécessaires doivent être prévus au budget.

– Augmentation de crédit pour l'opération « Matériel 2014 »

Les crédits votés en début d'année pour l'achat de matériels (techniques, pompiers ou divers) vont s'avérer insuffisants au regard des dépenses réalisées et qui sont à prévoir :

- Dépenses réalisées	
Matériel pompiers (habillement, casques, bips, échelles)	3 174,58 €
Matériel roulant (remorque services technique)	1 952,00 €
Armoire électrique comité des fêtes	3 189,02 €
Autres matériels (compresseur, aspirateur, agrafeuse électrique)	2 271,06 €
Total au 16/09/14 (a)	10 586,66 €
Montant budgété au BP (b)	9 882,00 €
- Prévisions de dépenses:	
Epareuse, jeux pour enfants	35 000,00 €
Téléphonie: coffret informatique + PABX + FO	3 500,00 €
Divers imprévus	795,34 €
Total prévisions (c)	39 295,34 €
Montant à budgéter (a)-(b)+(c):	40 000,00 €

Le conseil donne son accord pour ces modifications budgétaires.

2) Demande de subvention au SDIS pour l'achat du matériel 2014 :

Certains matériels acquis pour l'équipement du CPI peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du SDIS. Compte tenu du matériel acquis en 2014, le montant attendu de la subvention pourrait être de 828€.

Par ailleurs, Mme le Maire et Robert Velon se sont rendus au local des pompiers afin d'inventorier le matériel, notamment celui qui est obsolète et qui a fait l'objet d'un remplacement.

3) Élection des représentants de la commune au Comité Consultatif Communal des SPV :

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV) est une instance paritaire qui doit être installée pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline. Il est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires.

Le conseil désigne Jean-Paul Buellet et Nicolas Michalet comme représentants de la commune suppléants.

Le CCCSPV est donc composé comme suit :

- les représentants de la commune :
 - Christiane Colas
 - Karine Colignon et Robert Velon
 - Suppléants : Jean-Paul Buellet et Nicolas Michalet

- les représentants du CPI :
 - Chef de corps (membre de droit) : Gilles Guerry
 - Caporal : Nicolas Pagliero, suppléant : Eric Pezant
 - Sapeur 1ère classe : Patrick Adam, suppléant : Valentin Flamand

4) Demande d'intervention à l'Établissement Public Foncier de l'Ain :

Par courrier du 01/09/2014, l'Établissement public foncier (EPF) de l'Ain demande que lui soit envoyé au plus tard le 14/11/2014 les dossiers pour lesquels la commune de Confrançon souhaite son intervention. Cet établissement permet de réaliser des acquisitions foncières et immobilières au profit des collectivités adhérentes en vue de la constitution de réserves foncières. La collectivité s'engage au préalable à racheter auprès de l'EPF de l'Ain le ou les terrains acquis par ce dernier après une durée de portage qui peut varier entre 4, 6, 8 ou 10 ans.

Sur proposition de Mme le Maire, et en l'absence de Martial Loisy et Hervé Colas, le conseil décide à l'unanimité (12 voix) de proposer à l'EPF l'acquisition de la parcelle ZI101 de 9700m² classée en 2AU au PLU ainsi que la parcelle ZI155 de 2225m² classée en agricole, situées à proximité du lotissement Bois Colomb et appartenant aux héritiers de Mr Alain Gamby, décédé.

5) Avis sur l'enquête publique du GAEC de l'Espérance

Le conseil donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par le GAEC de l'Espérance en vue d'exploiter un élevage de 1020 bovins à l'engraissement à St Didier d'Aussiat. Les surfaces situées à proximité du village de Confrançon sont exclues du plan d'épandage. Une enquête publique est en cours en mairie de St Didier d'Aussiat.

6) Remplacement d'un agent communal

L'un des agents communaux, absent depuis juillet 2013 a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 01/11/2014. Il est actuellement remplacé pendant son absence pour maladie par un jeune recruté en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) du 1/5/14 au 31/10/14. Madame le Maire propose un renouvellement pour 6 mois avant pérennisation de cette embauche, mais le conseil choisit de prolonger le contrat en CUI-CAE pour 12 mois par 10 voix « pour » et 4 voix pour 6 mois (Christiane Colas, Karen Marvie, Nicolas Michalet et Chrystelle Guixa) avec pour objectif de mettre l'accent sur sa formation (permis poids lourd...) et de pérenniser son poste ensuite.

7) Aménagement du tourne-à-gauche au Logis Neuf : échange de terrains

Par courrier du 16/09, Mmes Rolly et Chapelon ont donné leur accord pour procéder à l'échange de leur parcelle AA110 contre la parcelle communale en cours de division ZI180p. Cet échange concrétiserait l'achat par la commune de la parcelle AA110 au prix de 5.23€/m²

Une consultation non formalisée a été lancée pour désigner le maître d'œuvre du projet de tourne à gauche.

8) Point sur les travaux (salle des fêtes, restaurant scolaire)

Martial Loisy indique que les travaux de maçonnerie à la salle des fêtes (rampe d'accès pour handicapés) pourraient débuter en octobre, après accord de la commission de sécurité.

Il informe le conseil de problèmes d'évacuation non résolus au local commercial. L'entreprise Biajoux était intervenue en juillet pour déboucher les canalisations, mais de nouvelles difficultés sont apparues récemment. L'entreprise Sogedo est venue passer la caméra dans les conduits, pour constater que l'installation est très compliquée et qu'elle comporte des défauts qu'il convient de résoudre avant mise en route du nouveau restaurant scolaire.

Hervé Colas évoque l'équipement de la cantine: le matériel est acheté via l'UGAP, pour un montant approchant les 20-21 000€ selon les options retenus. Des artisans seront sollicités pour les petits travaux d'électricité et de plomberie.

9) Demande de reprise par la commune de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement et de l'éclairage public du lotissement Bois Colomb

Le conseil donne son accord à la demande du syndic du lotissement de Bois Colomb pour la reprise par la commune de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement et de l'éclairage public. Cette pratique est en vigueur pour les autres lotissements. L'acte doit passer devant notaire.

10) Organisation de la sortie communale du 4 octobre

La sortie communale, ouverte aux conseillers et employés municipaux ainsi que leurs familles aura lieu le 4 octobre avec visite de quelques sites de la commune. Elle sera couplée avec le banquet des pompiers qui aura lieu en soirée.

11) Questions et communications diverses

- Martial Loisy fait part de l'état de l'épareuse qui montre des signes de faiblesse et nécessiterait de coûteuses réparations. Il propose d'envisager son remplacement et a donc sollicité des devis auprès de 3 entreprises. Le conseil donne son accord pour le lancement d'une consultation pour le renouvellement de l'épareuse, nécessaire compte tenu de la longueur des chemins communaux et urgent car les talus n'ont pu être broyés cet automne. Martial Loisy évoque aussi la nécessité de changer la petite tondeuse. Des devis sont attendus.
- Jean-Paul Buellet rend compte des rapports administratifs et d'activités du SIEA. Il regroupe 419 communes du département ; son président est Charles de la Verpillère ; il emploie 45 personnes et ses activités sont : l'électrification, l'éclairage public, le gaz, le système d'information géographique (SIG dont plan cadastraux) et la fibre optique. Le conseil regrette que la fibre optique ne soit pas déployée sur toute la commune.
- Pascale Viricel regrette la vitesse excessive des véhicules sur la Petite Route et interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire le danger.
- L'opération Brioches de l'ADAPEI aura lieu les 11 et 12 octobre. Le conseil n'y contribue pas mais soutient l'association par l'achat de fournitures aux ESAT.
- Le conseil est informé de l'homologation du terrain de foot de Confrançon, niveau 6 jusqu'à 2024. Une analyse d'eau par prélèvement est à programmer pour les vestiaires du foot et du basket. Il s'agit d'une obligation pour prévenir la légionellose.
- Cap3B invite les maires et conseillers municipaux à une rencontre afin d'échanger sur le nouveau projet de territoire 2015-2025 en préparation en vue d'une candidature à fonds européens Leader.
- La CAF organise une réunion le 25/09 à Montrevel.
- L'association Planète Tennis a tenu son assemblée générale fin août ; elle compte 156 licenciés et emploie 2 enseignants à temps partiel : l'un en libéral et l'autre dans le cadre d'un groupement d'employeurs avec les clubs de Marboz et Coligny.
- Le Conseil général lance un appel aux communes qui souhaiteraient installer un conseil municipal jeune.
- L'allée piétonne réalisée route de Vandeins a fait l'objet d'un nouveau revêtement en gravillons collés afin de la rendre plus praticable. Le coût d'environ 4000€ a été pris sur le budget voirie.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.